



**L'association EPI**  
**Enseignement Public et Informatique (fondée en 1971)**

## **L'EPI s'adresse aux enseignants d'ISN**

En 2007, L'EPI a obtenu la réouverture du dossier de l'enseignement de l'informatique au lycée. Elle se félicite de la création d'un enseignement « Informatique et Sciences du Numérique » en Terminale S à la rentrée 2012. On sait le rôle de premier plan qu'elle a joué dans cette création. Elle considère qu'il s'agit d'une première avancée.

### **1- Le Dossier ISN ouvert à tous. Contact : [itic@epi.asso.fr](mailto:itic@epi.asso.fr)**

- La rubrique du groupe « Enseignement de l'Informatique et des TIC » : <http://www.epi.asso.fr/revue/iticosom.htm>
- **Les activités de l'EPI et du groupe ITIC-EPI-SPECIF** et le « **dossier en cours** » sur le **Bloc notes** en temps réel de l'EPI : <http://www.epi.asso.fr/blocnote/blocsom.htm>
- **Les éditoriaux et les articles** : <http://www.epi.asso.fr/revue/articosom.htm>

### **2- Les « pas suivants » : extrait du communiqué de presse du 8/02/ 2012**

La création d'un enseignement de spécialité optionnel « ISN » en Terminale S pour la rentrée 2012 constitue un premier pas important mais qui ne saurait répondre, à lui seul, aux enjeux de la révolution informatique. **L'informatique doit devenir une discipline scientifique et technique enseignée à tous par des spécialistes reconnus comme tels.**

**L'EPI demande** : qu'au **lycée**, cette option « ISN » devienne un enseignement obligatoire en terminale scientifique puis en première. Qu'une option puis un enseignement obligatoire soient créés dans les séries ES et L, d'abord en terminale puis en première. Enfin que soit mis en place un enseignement pour tous en seconde. Qu'au **collège**, un enseignement de l'informatique soit assuré pour tous, par exemple selon une modalité où l'informatique représenterait de l'ordre de 40 % des contenus de la discipline Technologie. Une formation complémentaire en informatique devra être donnée aux enseignants de cette discipline. Qu'à **l'école primaire**, une initiation à l'informatique, science et technique, soit faite pour tous. Que pour les **formations initiale et continue des enseignants**, soient créés un Capes et une Agrégation.

*Ces propositions ont, par ailleurs, été soumises aux candidats à l'élection présidentielle par l'EPI, le groupe ITIC-EPI-SPECIF ; Jean-Pierre Archambault, Président de l'EPI ; Gérard Berry, membre de l'Académie des Sciences, professeur au Collège de France, membre d'honneur de l'EPI ; Gilles Dowek, directeur de recherche à l'INRIA ; Colin de La Higuera, Président de l'association SPECIF, et Maurice Nivat, correspondant de l'Académie des Sciences, membre d'honneur de l'EPI, en même temps que des questions et demandes de rencontres.*

Voir : <http://www.epi.asso.fr/revue/docu/d1202a.htm>

### 3- L'EPI depuis sa création en 1971

« L'association Enseignement Public et Informatique, association pionnière **fondée en 1971**, continue de militer pour l'évolution du service public d'enseignement et de formation à la promotion duquel elle reste attachée. Conformément à ses statuts, elle veut faire de l'informatique, et des technologies de l'information et de la communication en général, un facteur de progrès et un instrument de démocratisation. »

À lire à : [http://www.epi.asso.fr/association/epi\\_presentation.htm](http://www.epi.asso.fr/association/epi_presentation.htm)

**Association de spécialistes**, elle prône, depuis sa création, **la complémentarité des approches** : utilisation de l'informatique dans les différentes disciplines et activités et enseignement de l'informatique.

**Historique de l'association** : [http://www.epi.asso.fr/revue/histo/h11epi\\_jb.htm](http://www.epi.asso.fr/revue/histo/h11epi_jb.htm)

---

#### ADHÉSION À L'EPI POUR L'ANNÉE 2012

Allez directement à : <http://www.epi.asso.fr/association/adhesion2012.htm>  
ou recopiez et complétez le formulaire ci-dessous, envoyez-le à [courrier@epi.asso.fr](mailto:courrier@epi.asso.fr) en précisant l'objet : ADHESION EPI 2012.

Nous vous proposons **4 formules**, cochez [x] la case correspondante :

ADHESION gratuite de soutien aux diverses actions de l'EPI.

ADHESION gratuite + participation active (au site EPI, articles, documents, vie de l'association...).

Vos propositions de participation : .....

ADHESION de soutien 10 euros ou 20 euros ou plus. Votre choix :

Une participation active est par ailleurs bienvenue ; vos propositions : .....

Membre bienfaiteur (personnes physique ou morale), montant : .....

NOM :

PRENOM :

Adresse email :

Adresse postale (facultatif) :

Fonction(s) (facultatif) :

Remarques (facultatif) :

L'ADHESION comprend l'envoi de l'alerteur mensuel par email sauf avis contraire de votre part.

---

**Pour les formules avec cotisation volontaire,**

postez votre paiement à : Association EPI

14 rue des Longues Terres - 95490 VAUREAL

---

Téléchargez et diffusez cette information au format PDF :

<http://www.epi.asso.fr/revue/docu/d1203a.pdf>

**Contact** : [bureau@epi.asso.fr](mailto:bureau@epi.asso.fr)